

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

Date de convocation :

17 octobre 2016

Le vingt-quatre octobre deux mille seize à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARAZZUTTI Philippe Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM BLECHET FILLEY TORCHEUX FRUGERE LEBLANC FAVEROT MARY NOURTIER CLEMENT PIGEON MORIN AVELINE DURQUETY

Absente excusée : LAGRUE Nelly donne pouvoir à BARAZZUTTI Philippe

Secrétaire : LEBLANC Bernard

- ✓ **Modification de la délibération N°28/2016 du Conseil Municipal du 13 Juin 2016 « Règlement et tarifs de la salle des fêtes »** : Dans l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 juin 2016 il a été mis « Tarifs salle des fêtes » et non « Règlement et tarifs de la salle des fêtes » le règlement sera voté ultérieurement.

- ✓ **Modification de la délibération N° 46/2016 du Conseil Municipal du 25 Juillet 2016 « Interdiction de moissonner sur les exploitations agricoles »** : Il convient de rajouter les votants pour : BARAZZUTTI Philippe-BLECHET Jean-Luc-TORCHEUX Jean-Jacques-CLEMENT Stéphane-FILLEY Emmanuelle

SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

Le Maire rappelle à l'assemblée :

↳ qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

↳ que le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté :

❖ sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

❖ pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste :

- ✓ d'agents à temps complet,
- ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés à la CNRACL (tout emplois confondus), qui dépasse 10% de l'emploi d'origine (à la hausse ou à la baisse),
- ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC

❖ pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la modification de durée de service d'un agent, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 septembre 2016

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- **ACCEPTE** la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 22 heures par semaine. Cette suppression a été soumise à l'avis du CTP et a obtenu un avis favorable enregistrée sous le N° 1.293.16 en date du 22 septembre 2016.
- **ACCEPTE** la création d'un poste permanent d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe de 19 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2016 pour exercer les fonctions suivantes : services périscolaires et scolaires.
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Votants pour : 15

DECISIONS MODIFICATIVES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les décisions modificatives suivantes :

✓ **TRANSFERT DE CREDITS** :

- Du compte 2135/16002 Parcours de Santé au compte 2151/12006 Enfouissement des réseaux la somme de 270 €
- Du compte 2135/16002 Parcours de Santé au compte 21311/16004 Mairie et Agence Postale la somme de 6 000 €
- Du compte 2151/12006 Enfouissement des réseaux au compte Opération sous mandat « 4581 Dépenses » la somme de 37 165 €
- Du compte 2135/16002 Parcours de Santé au compte 2188/16003 Illuminations de Noël la somme de 223 €

- Du compte 65541 « Contributions au fonds de compensation des charges territoriales » au compte 60621 « Combustible » la somme de 4 000 €
- Du compte 65541 « Contributions au fonds de compensation des charges territoriales » au compte 60632 « Fournitures de petit équipement » la somme de 3 000 €
- Du compte 65541 « Contributions au fonds de compensation des charges territoriales » au compte 615221 « Entretien et réparations bâtiments publics » la somme de 9 000 €

✓ **OUVERTURES DE CREDITS :**

- Au compte 21534/041 la somme de 73 925 €
- Au compte 1323/041 la somme de 9 500 €
- Au compte 1328/041 la somme de 30 873 €
- Au compte 1678/041 la somme de 33 552 €

Votants pour : 15

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal sollicite le Fonds Départemental de Péréquation au titre de l'année 2016 pour les investissements et acquisitions réalisés sur la section d'investissement.

Votants pour : 15

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Le comptable public a fait parvenir le décompte de l'indemnité de conseil de l'année 2016 soit le montant de 446.17 € brut calculé suivant le barème précis au journal officiel du 17/12/1983.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Votants pour : 12

Contre : 03 MARY Fabienne AVELINE Thierry PIGEON Emmanuelle

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour verser une indemnité de 330 € à Monsieur DURAND Jean-Claude, gardien résidant dans la localité, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2016.

Votants pour : 14

Abstention : 01 PIGEON Emmanuelle

**DEMANDE DE PARTICIPATION DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Après discussion, le Conseil Municipal décide de remettre cette demande à l'ordre d'un prochain Conseil Municipal.

DIA

Vente de la maison de Madame STIENLET Rita pour un montant de 234 000 €

Vente de la maison de Monsieur MARCHANDISE Pierre pour un montant de 160 000 €

Vente des Terrains des Consorts MORIN pour un montant de 204 697 €

Le Conseil Municipal ne préempte pas

INFORMATIONS

Madame FILLEY Emmanuelle nous informe qu'il a été décidé de baisser le grammage pour les repas de la restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux en cours.

Le secrétaire :

LEBLANC Bernard